



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Précisions sur l'annonce de « chèques-vacances tourisme »

Question écrite n° 29849

Texte de la question

M. Bertrand Sorre attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'annonce du Gouvernement de distribuer des « chèques-vacances tourisme ». En effet, la période estivale à venir est pour bon nombre de citoyens une période de vacances importante, voire la seule de l'année. Bien souvent, les foyers modestes ne peuvent partir en vacances que pendant la période de juillet ou d'août. Le Gouvernement a annoncé le financement et la distribution de chèques-vacances de tourisme pour les Français aux revenus les plus modestes et ceux qui ont travaillé en « première ligne » lors de la période de confinement liée au covid-19. Aussi, il aimerait avoir des précisions quant aux critères à remplir pour recevoir ce chèque-vacances, comment celui-ci sera distribué et il demande également des précisions sur le terme de « première ligne » afin qu'aucun des citoyens, comme bien évidemment les soignants mais aussi les caissiers de supermarchés, pour ne citer qu'eux, ne soit exclu de ce dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Sorre](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29849

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères \(M. le SE auprès du ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2020](#), page 3616

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)